

Monsieur François Braun
Ministère de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75700 Paris

Paris, le 24 février 2023,

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux articles L. 2511-1, L. 2512-1 et suivants du Code du travail, la Fédération CFE-CGC Santé-Social vous adresse par la présente un préavis de grève national pour la journée du **07 mars 2023 de 00H00 à minuit**.

Pour les salariés et les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les salariés et les agents en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des professionnels du secteur privé et public de la santé, de la médecine, du social et du médico-social qui souhaitent se mettre en grève et participer aux manifestations sur tout le territoire français.

Cet appel à la grève fait suite au projet de réforme des retraites présenté le 10 janvier dernier par le Premier Ministre, Elisabeth Borne, en raison de la décision de reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

En effet, la CFE-CGC considère que cette réforme est injuste et n'est pas nécessaire sur le plan de l'équilibre des régimes de retraite des travailleurs.

Elle méconnaît également que la vraie problématique est celle de parvenir à réaliser une carrière professionnelle active complète puisque la moitié des personnes liquidant leur retraite à 62 ans ne sont plus dans l'emploi depuis plusieurs années.

Nous revendiquons donc l'abandon de cette réforme au profit de la mise en place d'une authentique négociation sur l'emploi des seniors et les fins de carrière.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Hervé VIENNET
Président CFE-CGC
Santé-Social



Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministère des Solidarités, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75700 Paris

Paris, le 24 février 2023,

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux articles L. 2511-1, L. 2512-1 et suivants du Code du travail, la Fédération CFE-CGC Santé-Social vous adresse par la présente un préavis de grève national pour la journée du **07 mars 2023 de 00H00 à minuit**.

Pour les salariés et les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les salariés et les agents en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des professionnels du secteur privé et public de la santé, de la médecine, du social et du médico-social qui souhaitent se mettre en grève et participer aux manifestations sur tout le territoire français.

Cet appel à la grève fait suite au projet de réforme des retraites présenté le 10 janvier dernier par le Premier Ministre, Elisabeth Borne, en raison de la décision de reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

En effet, la CFE-CGC considère que cette réforme est injuste et n'est pas nécessaire sur le plan de l'équilibre des régimes de retraite des travailleurs.

Elle méconnaît également que la vraie problématique est celle de parvenir à réaliser une carrière professionnelle active complète puisque la moitié des personnes liquidant leur retraite à 62 ans ne sont plus dans l'emploi depuis plusieurs années.

Nous revendiquons donc l'abandon de cette réforme au profit de la mise en place d'une authentique négociation sur l'emploi des seniors et les fins de carrière.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Hervé VIENNET
Président CFE-CGC
Santé-Social

